

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} mars, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BEAUDIC, Maire.

Date de la convocation : le 18 février 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 14 , votants : 14

Présents :

Mesdames AYMÉ Sophie, CLANCIER Catherine, LEFEBVRE Hélène,
PARSONNEAU Géraldine, VENTURINI Séverine
Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHARNOLÉ Pascal,
CHIRON Florian, COURTECUISSÉ Vincent, GODET Guy-Marie, JARRY Claude,
MAURY Anthony, PHILIPPE Jean-Pierre

Absente excusée : Madame QUEIROS Élodie

Secrétaire : Monsieur CHARNOLÉ Pascal

Début de séance : 20h30

Compte tenu de la situation sanitaire, la réunion du Conseil Municipal se tient en visioconférence.

Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021 tel que présenté.

Point 2 : Vote du compte administratif 2020 (DEL2021-05)

Le maire informe le conseil que la commission des finances, qui s'est réunie le 22 février, n'a pas formulé d'observations sur le compte administratif. Une seconde réunion de la commission devrait se tenir au plus tard début avril pour travailler sur le projet de budget 2021 (dans l'attente des informations sur la fiscalité communale par la DDFIP). Le projet de Budget 2021 sera proposé au conseil dans la réunion à suivre.

Claude JARRY premier adjoint, hors la présence de Monsieur le maire, propose le projet de compte administratif aux membres du conseil et le soumet aux votes des élus. Le compte administratif de l'exercice 2020 présenté ci-dessous en synthèse est approuvé à l'unanimité des membres présents.

		Section de d'investissement	Section fonctionnement
PREVISION BUDGETAIRE	Recettes	723 964,29	509 072,62
	Dépenses	723 964,29	509 072,62
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Recettes	328 826,35	504 689,64
	Dépenses	164 370,67	345 662,66
RESTE A REALISER	Recettes	265 782,55	
	Dépenses	343 549,98	
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent		28 627,96
	Déficit	- 63 607,14	

Point 3 : Approbation du compte de gestion 2020 (DEL2021-06)

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par Madame la Trésorière municipale, est conforme au Compte administratif 2020.

Il est proposé au Conseil municipal de déclarer que ce Compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Point 4 : Proposition de la commission finance de recourir à un emprunt pour le financement des travaux de la route de Niort (DEL2021-07)

Le montant total des travaux sur la route de Niort et sur le bas de la rue des loges est réparti comme suit :

- EFFACEMENT DES RESEAUX ROUTE DE NIORT –RUE DES LOGES / FINANCEMENTS TTC

DEPENSES

-SIEDS –contribution syndicale 75 327
-ORANGE 23 640

TOTAL 98 970

FINANCEMENTS

-SIEDS 11 000
-Commune 84 088
-FCTVA 3 880

TOTAL 98 970

- AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE NIORT/PLAN DE FINANCEMENT TTC

DEPENSES

-Etudes (URBANOVA- AIREGEO)	22 872	
-Maitrise d'œuvre	16 782	
-Travaux	239 751	
-Eclairage public	50 298	
-Radars pédagogiques	4 179	
-Bornage	1 107	
TOTAL		335 000

FINANCEMENTS

-DETR	82 426	
-Cap 79	46 100	
-Amendes de police	56 180	
-Pact CAN	33 641	
-SEOLIS	12 037	
-FCTVA	54 951	
-Commune	49 654	
TOTAL		335 000

NB participation de la CAN à l'arrêt de bus : 4 700

Pour assurer le financement de la part communale de ces travaux d'un montant total de 137 742 €, la commission des finances propose de recourir à un emprunt. A cet effet une consultation a été engagée auprès du réseau bancaire sur les hypothèses de financement ci-après : 80 000, 100 000 et 120 000 € sur des durées de 10, 12 et 15 ans.

Trois banques ont transmis une offre :

- le CMO pour des échéances trimestrielles au taux d'intérêt de 0,40 % pour une durée de 10 ans, de 0,46 % pour une durée de 12 ans et de 0,54 % pour une durée de 15 ans
- la caisse d'épargne pour des échéances trimestrielles au taux d'intérêt de 0,45 % pour une durée de 10 ans, de 0,51 % pour une durée de 12 ans et de 0,61 % pour une durée de 15 ans
- le Crédit agricole pour des échéances trimestrielles au taux de 0,62 % pour une durée de 10 ans, au taux de 0,68 % pour une durée de 12 ans et 0,76 % pour une durée de 15 ans.

La commission des finances propose de retenir l'hypothèse d'un emprunt de 120 000 € sur une durée de 12 ans auprès du CMO qui se traduira par un coût global sur la

durée de l'emprunt de 3 600 € (soit un coût annuel de 300 €) et une échéance trimestrielle d'un montant de 2 570 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour le recours à un emprunt auprès de la banque Crédit Mutuel Océan pour un montant de 120 000 € sur une durée de 12 ans au taux fixe de 0,46 % et autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette demande d'emprunt.

Point 5 : Formation des élus (DEL2021-08)

Aux termes de l'article L213-12 du CGCT « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

Il revient au conseil municipal de délibérer sur l'exercice de ce droit à la formation et de déterminer les orientations et les droits ouverts à ce titre.

A cet effet il est proposé au conseil d'ouvrir des crédits budgétaires à hauteur de 1 500 € pour 2021 et de retenir en priorité des formations proposées par l'Association des maires de France.

En fin d'exercice un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat en conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal ouvre un crédit de 1 500 € pour la formation des élus. Il sera inscrit au budget primitif 2021 à l'article 6535.

Point 6 : Subventions du SIEDS pour l'effacement des réseaux route de Niort et rue des loges (DEL2021-09)

L'effacement des réseaux électriques route de Niort bénéficie d'une contribution du SIEDS à hauteur de 80 % des coûts engagés dans la limite de 75 000 € et d'un financement par la commune de 59 607,51 € (contribution syndicale).

Il revient au conseil municipal d'autoriser le maire à mandater cette contribution syndicale au SIEDS en application de la convention CTER signée avec ce syndicat. L'effacement des réseaux rue des loges bénéficie d'une subvention du SIEDS dans le cadre du dispositif « déplacement d'ouvrage » d'un montant de 11 004€.

Il revient au conseil municipal d'autoriser le maire à demander le versement de cette subvention.

Par ailleurs, il revient au Conseil Municipal d'autoriser le maire à mandater la somme de 15 720,28 € correspondant à la facture des déplacements ouvrages.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater la facture correspondant à la contribution syndicale au SIEDS d'un

montant de 59 607,51 € et la facture correspondant au déplacement d'ouvrage d'un montant de 15 270,28 €. Le Conseil Municipal autorise également le Maire à demander le versement de la subvention SIEDS d'un montant de 11 004 €.

Point 7 : Convention de servitude pour le passage d'un réseau électrique souterrain de GEREDIS (DEL2021-10)

Le conseil municipal du 18 janvier 2021 a approuvé une servitude pour une ligne électrique souterraine, sur la parcelle AE 49 (à proximité de la rue de l'Abbé Suire), sur une bande de terrain de 0,30 m et sur une longueur d'environ 185 m, qui dessert le poste de transformation situé à proximité du bassin d'orage.

Dans la mesure où cette ligne électrique souterraine passe également sur la parcelle cadastrée AE 94, il revient au conseil municipal d'approuver par délibération une servitude identique sur cette deuxième parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de servitude pour le passage d'un réseau électrique souterrain de GEREDIS sur la parcelle cadastrée AE 94.

Point 8 : Contrat IRIS (DEL2021-11)

Pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} mars 2021, SEOLIS propose un nouveau contrat de prestations de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parkings, pour 137 points lumineux et 8 postes de commande individuelle.

Le coût de ce contrat s'élève à 553,19 € HT pour la mise à niveau sécuritaire et à 9 861,82 € HT pour l'entretien et la maintenance, soit 2 465,46 € HT par an.

Il revient au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer ce contrat.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'entretien et de maintenance IRIS auprès de SEOLIS.

Point 9 : Programme de travail et contributions du Conseil Municipal à la préparation du PLUID

Une première réunion de travail le 25 janvier dernier en présence d'une collaboratrice du service urbanisme de la CAN, du maire et l'adjoint délégué à l'urbanisme, a permis une première approche des travaux à conduire par la commune pour la construction du futur PUID.

Différents documents cartographiques sont soumis à l'examen du conseil municipal :

- le diagnostic foncier 2018
- la proposition de l'enveloppe urbaine

- le patrimoine bâti
- le patrimoine naturel (haies, bois)
- le diagnostic agricole

Sur la base de ces documents différents il convient notamment de travailler sur le périmètre des zones constructibles, d'identifier les haies et les bois à protéger, de recenser les éléments du patrimoine vernaculaire, etc.

Au-delà du maire et de l'adjoint à l'urbanisme cette phase préparatoire du PLUID pour SCIECQ requiert la participation de conseillers municipaux et éventuellement de personnes extérieures au conseil pour leur bonne connaissance de la commune.

Les conseillers municipaux suivants souhaitent participer à cette phase :

- CHIRON Florian
- JARRY Claude
- CLANCIER Catherine
- GODET Guy-Marie

Il sera proposé aux personnes suivantes qui sont extérieures au Conseil Municipal de participer :

- MERCIER Michel
- BAILLY Jannick et/ou Wilfried
- DESMIER Jack

Jean Pierre PHILIPPE, adjoint délégué à l'urbanisme, prendra l'attache de chacun d'entre eux pour obtenir leur accord de participation

Point 10 : Organisation du bureau de vote pour les élections régionale et départementale de juin 2021 (DEL2021-12)

Les prochaines élections départementale et régionale auront lieu au mois de juin 2021.

Au vu du contexte sanitaire, et dans la mesure où il est nécessaire de continuer à respecter les gestes barrières et la distanciation physique, le lieu du bureau de vote habituel qui se situe dans la salle du conseil municipal ne pourra pas accueillir ces électeurs convenablement.

Il est proposé de choisir la salle polyvalente comme lieu de bureau de vote des prochaines élections départementale et régionale de juin 2021.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de modifier le lieu du bureau de vote pour les élections départementale et régionale de juin 2021. Celui-ci se situera dans la salle polyvalente.

Point 11 : Désignation d'un membre de l'UDAF au CCAS (DEL2021-13)

L'UDAF des Deux-Sèvres est une institution chargée de promouvoir, défendre et représenter l'intérêt de l'ensemble des familles vivant sur le département. Elle exerce une mission au sein des CCAS.

Aussi il revient au conseil municipal de désigner une déléguée familiale de l'UDAF pour siéger au CCAS de SCIECQ.

Le conseil municipal accepte la proposition de l'UDAF de désigner madame COUTUREAU pour siéger au CCAS de SCIECQ.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner Mme COUTUREAU comme membre du CCAS de la commune.

Point 12 : Informations

-Informations de l'adjoint délégué aux affaires sociales et scolaires (Séverine VENTURINI)

- Une deuxième réunion a eu lieu avec la commune d'ECHIRÉ pour la mise en place d'un « camp ado » mutualisé en 2021 entre les communes de la Sèvre amont. Pour des raisons de calendrier ce projet est reporté à 2022.
- Séverine VENTURINI a rencontré la nouvelle directrice de la résidence autonomie qui souhaite développer des actions avec les personnes âgées de la commune et/ou les enfants afin de créer des liens intergénérationnels.
- Les enquêtes concernant le recensement des besoins des habitants de Sciecq ont toutes été distribuées. La date de retour de ces enquêtes a été fixée au 15 mars, il convient de faire une relance via le site internet de la mairie et le réseau social facebook.

-Informations de l'adjoint délégué à la communication et à la vie associative (Patrice BILLARD)

- La première gazette de l'année 2021 devrait être éditée dans le courant du mois de mars.
- Les devis pour la refonte du site de la mairie ont été reçus. La commission est en cours d'analyse de ces offres.
- Patrice BILLARD précise qu'il conviendra de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil le vote des subventions aux associations.

-Informations de l'adjoint délégué aux travaux (Claude JARRY)

-Claude JARRY fait le point sur les projets de travaux et sur les chantiers en cours :

- aménagement route Niort : choix des matériaux effectués par la commission, planning respecté ;
- rénovation de la salle des archives : en cours, RAS, planning respecté ;
- accès au terrain des sports : portique installé ;
- Projet de rénovation du chemin des chétives maisons : gestion des eaux pluviales et évacuations vers le réseau existant route de croizette (proposition de la

CAN), réunion avec le service technique de la CAN et l'entreprise BONNEAU le 25 février, réunion avec les représentants des riverains le 27 février, préparation par l'entreprise BONNEAU d'un projet chiffré de traitement de la voirie.

Sur la base de cette proposition une seconde réunion sera organisée avec les représentants des riverains pour que les travaux soient réalisés autant que possible aux mois de septembre-octobre prochains.

-Informations de l'adjoint délégué à l'urbanisme (Jean Pierre PHILIPPE)

-Les plantations prévues dans la bande végétalisée sur la route de Niort devront être reportées à l'automne (période propice aux plantations) ;

-Pour la vente du fourgon de la commune proposition d'une annonce sur le site du bon coin en complément de l'information diffusée sur le site internet de la commune

-La statue en métal située sur le terrain communal à proximité de la résidence autonomie constitue un risque et un danger évidents, notamment pour les enfants (éléments cassés saillants et pointus susceptibles de provoquer des blessures) aussi le conseil municipal demande que des conseillers aillent sur place pour apprécier les dangers.

Point 13 : Questions diverses

- Florian Chiron informe le conseil du risque de prolifération de l'ambrosie et demande que ce sujet soit pris en compte par la commune.
Le conseil qu'un employé technique soit formé sur ce sujet.

Prochain conseil le jeudi 8 avril 2021 à 20h30

La séance est levée à 23h10 par Monsieur le Maire